



DAMMARIE
28360

COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} juillet 2021

Le 1^{er} juillet 2021, les conseillers municipaux de Dammarie, se sont réunis à la mairie de Dammarie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Annick LHERMITTE, Maire

Présents : Jean-Philippe BERTO, Stéphane BOUCHER, Anne-Marie BOUTIN, Christiane CHAILLER, Frédéric DUTRIEZ, Marie-Pierre LEROY, Denis LETOURNEUR, Frédéric LEZIN, Nathalie LEZIN, Annick LHERMITTE, Martial MARAIS, Angélique THOUZET, conseillers municipaux formant la majorité du conseil municipal.

Absents excusés : Robert ALÉPÉE (pouvoir à J.P. BERTO), Sophie ALLIMONIER, Claire CHANTARD (pouvoir à A. LHERMITTE), Gwenaëlle JAFFRÉ (pouvoir à A. THOUZET), Paula LEBEAU (pouvoir à N. LEZIN), Jean-François RICHARD

A été nommé secrétaire : Angélique THOUZET

Convocation du 21 juin 2021

ORDRE DU JOUR :

- Réalisation d'emprunts pour financer les investissements 2021
- Attribution du marché pour la classe modulaire
- Modification des « restes à réaliser 2020 » sur le compte administratif 2020 et le budget 2021
- Fermeture du poste administratif à 20/35 après avis favorable du Comité technique
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet aux écoles (en remplacement du poste d'adjoint technique principal)
- Création d'un emploi saisonnier aux espaces verts
- Nomination d'un ou plusieurs référents pour les travaux de branchements d'eau potable en plomb
- Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)
- Fête du pays
- Informations et questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- Dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de cette question et propose de la traiter en début de séance :

DEMATERIALIZATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE

Le Maire rappelle que toutes les décisions du conseil municipal, ainsi que les documents budgétaires et d'urbanisme sont soumis au contrôle de légalité et transmis à cet effet à la Préfecture. Ils ne deviennent exécutoires qu'après cette transmission. Afin de gagner en visibilité, en temps et éviter les frais d'envoi postaux de ces actes, il est proposé de conclure une convention @CTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) avec la Préfecture et une autre avec un opérateur de transmission homologué par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales.

Le conseil municipal décide l'adhésion à @CTES, autorise la signature de la convention correspondante et accepte l'offre du prestataire FAST comme opérateur de transmission pour un montant de 973.20 € TTC la première année et 278.40 € TTC les suivantes.

EMPRUNTS POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS I NSCRITS AU BUDGET 2021

Monsieur Martial MARAIS, adjoint aux finances expose les différentes offres reçues des organismes sollicités pour des prêts permettant le financement des investissements prévus en 2021. Les durées de prêts sont fonction du type d'investissements (20 ans, 10 ans ou 6 ans). A également été sollicité un prêt relais sur 2 ans correspondant au montant de la TVA qui sera récupérée en 2023.

3 organismes ont été consultés : la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel. Le Crédit Mutuel n'a pas répondu à la demande. Après analyse des offres reçues, il propose de retenir les offres du Crédit Agricole, plus avantageuses pour la commune, à savoir :

- un emprunt de 222 000 € sur 20 ans au taux fixe de 0.98 %
- un emprunt de 42 000 € sur 10 ans au taux fixe de 0.55 %
- un emprunt de 36 000 € sur 6 ans au taux fixe de 0.40 %
- un prêt relais de 148 000 € sur 2 ans au taux fixe de 0.31 %

Le total des échéances annuelles s'élève pour ces 4 prêts à 22 000 €/an, ce qui, compte tenu de la charge actuelle de remboursements et des emprunts qui arrivent à échéance, n'entrave pas la capacité de remboursement de la commune.

Les 4 offres du Crédit Agricole sont retenues.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLASSE MODULAIRE

La construction d'une classe modulaire à l'école élémentaire est projetée. Cette construction destinée à recevoir une classe permettra de disposer du local qui, compte tenu de sa capacité ne pouvait accueillir qu'un nombre limité d'élèves, à des fins d'activité éducative ou de salle des professeurs.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour nous adresser une offre pour ce projet. Deux ont répondu : MODULOBASE et COUGNAUD.

Compte tenu des prestations et du prix proposés, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise MODULOBASE pour 80 244 € TTC.

Ce projet sera complété par une extension des réseaux électriques et un renforcement des éclairages extérieurs (travaux attribués à l'entreprise HERVE THERMIQUE pour 9 292.44 € TTC) ainsi que par des travaux préparatoires de la plateforme d'accueil de la classe modulaire attribués à l'entreprise TOUZET pour 18 127.20 € TTC.

MODIFICATION DES « RESTES A REALISER 2020 » SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET LE BUDGET 2021

Le montant repris en « Reste à réaliser » de l'exercice 2020 sur le compte 2313 pour 99 198.00 € s'est avéré erroné et devait être repris à hauteur de 94 163.00 €.

Le conseil municipal approuve la modification des pages concernées au compte administratif 2020. Ce montant de 94 163 € est également repris au budget 2021, faisant passer la ligne vote pour le compte 2313 de 89 518.00 € à 94 553.00 € pour maintenir la somme totale affectée à ce compte, soit 188 716.00 €.

FERMETURE DU POSTE ADMINISTRATIF A 20/35 APRES AVIS FAVORABLE DU COMITE TECHNIQUE

Le comité technique ayant donné un avis favorable à la fermeture du poste d'adjoint administratif à 20 heures hebdomadaires suite au passage de celui-ci à 24 heures hebdomadaires, le conseil municipal valide cette décision.

OUVERTURE DE POSTES AUX ECOLES

1. Des modifications d'affectation parmi le personnel des écoles sont à l'étude suite au départ en retraite de Mme Maryline LE MERLUS. Madame Christelle GLISE glisse sur le poste de Mme Le Merlus en conservant son grade et un recrutement est en cours sur le poste de Mme Glise. Le conseil municipal

décide de créer un nouveau poste d'adjoint technique à temps complet pour ce recrutement et de fermer le poste d'adjoint technique principal à temps complet qui ne sera plus attribué.

2. Au fil de l'année scolaire, il a été avéré que les 16 heures attribuées à Mme DOLLEANS pour l'entretien des locaux étaient insuffisantes et devaient être augmentées. Mme DOLLEANS a été recrutée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule qu'un adjoint technique contractuel est limité à une durée inférieure au mi-temps. Au-delà, le recrutement ne peut se faire que sur un emploi de fonctionnaire. Le conseil municipal décide donc de ne pas renouveler le présent contrat à durée déterminée et de le remplacer par un poste de fonctionnaire sur le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 19.20/35, soit une durée effective de travail de 882 heures annuelles. Un poste d'adjoint technique à 19.20/35 est créé en remplacement du poste à 16/35.

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AUX ESPACES VERTS

Pour pallier les absences pour congés du personnel des espaces verts et maintenir la qualité du service pendant cette période, le conseil municipal décide de recruter un jeune étudiant pour l'été, soit du 5 juillet au 27 août. Un poste d'adjoint technique à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité est créé.

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS D'EAU EN PLOMB

Des travaux à l'initiative de CM'EAU pour remplacer certains branchements d'eau de particuliers présentant du plomb sont entrepris au cours des prochaines semaines sur le bourg et les hameaux :

- A Villemain du 19 juillet au 6 août
- Au Bois de Mivoye du 30 août au 17 septembre
- A Vovelles du 20 septembre du 9 octobre
- A Ormoy du 11 octobre au 5 novembre
- A Concrez du 8 au 19 novembre
- Dans le bourg de Dammarie en suivant, en janvier.

Soit un total de 140 branchements à changer. L'entreprise chargée de ces travaux est l'entreprise EIFFAGE.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Comme en 2020, le conseil municipal décide d'abonder de 500 € le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) géré par le Département et qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et/ou professionnelle.

FETE DU PAYS

Considérant les incertitudes quant à la situation sanitaire ne permettant pas aux associations de se projeter sur la possibilité d'organiser une fête du pays le 18 septembre et considérant que des festivités sont organisées pour les 10 ans de la médiathèque le 4 septembre, il est décidé de ne pas confirmer les prestations envisagées pour le 18 septembre mais de compléter les animations des 10 ans de la médiathèque le 4 septembre (spectacle de théâtre, pique-nique, retraite aux flambeaux et feu d'artifice).

QUESTIONS DIVERSES

Communications des commissions :

1. Communication :

Le travail sur le nouveau site internet se poursuit, de même que la constitution d'un plan guide de la commune.

Le blason de la commune qui est utilisé sur les documents officiels en remplacement du logo a été dématérialisé pour être utilisé sur tous supports informatiques.

2. Formation défibrillateurs et gestes de secours

Robert ALEPEE organise une formation d'utilisation des défibrillateurs et premiers gestes de secours les 18 et 25 septembre pour les personnels et conseillers qui le souhaitent.

3. Délégué au CISPD

Jean-Philippe BERTO a participé à une formation sur la gestion des incivilités, formation théorique sur le stress, la gestion des personnels difficiles. Deux nouvelles formations seront proposées en septembre

4. Nettoyage de printemps

Christiane CHAILLER rend compte du bilan du nettoyage de printemps qui a été organisé le 5 juin : 45 personnes ont participé, 19 sacs de déchets ont été collectés sur Dammarie.

Elle souhaite qu'une réunion soit organisée à la rentrée pour le projet de plantation d'un arbre pour chaque naissance de l'année.

5. Délégué à la médiathèque

Anne Marie BOUTIN informe que la médiathèque proposera prochainement à raison d'un mardi matin par mois et en lien avec le Département un accueil livre et musique

à destination des tout-petits. Ce rendez-vous sera animé par une musicienne et est gratuit. Une communication adéquate sera faite en temps voulu.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est levée.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 13 septembre à 20 h.

Le Maire,
Annick LHERMITTE,

